Récolement du fonds FOBB/SIB des archives de l'AÉHMO

Autor(en): **Steinmann, Roger**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier**

Band (Jahr): **34 (2018)**

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-780938

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

RÉCOLEMENT DU FONDS FOBB/SIB DES ARCHIVES DE L'AÉHMO

ROGER STEINMANN

Durant la période de septembre à décembre 2017, puis encore durant deux semaines en janvier 2018, l'auteur de cet article s'est employé, dans le cadre de son service civil, à établir pour le compte de l'AÉHMO un inventaire sommaire du fonds du Secrétariat romand de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB) – devenue ultérieurement, en 1993, le Syndicat industrie et bâtiment (SIB). Dans cette tâche, il a été aidé par Sylvia Allisson, étudiante à l'Université de Lausanne, qui s'est chargée bénévolement de ce travail. L'archiviste du syndicat Unia, Rita Lanz, a activement soutenu ce projet.

Avec ses quelque 1700 boîtes d'archives réparties sur plus de 260 mètres linéaires, le fonds FOBB/SIB constitue de loin le fonds le plus volumineux des archives AÉHMO consultables à la BCU Lausanne. Il y fut déposé en plusieurs étapes entre 1985 et 2001 et contient des documents datant majoritairement des années 1960 à 2000, mais couvrant également, dans une moindre mesure, les décennies de 1920 à 1950. Le document le plus ancien que nous avons pu y trouver lors du récolement est une convention collective du canton de Neuchâtel datant de 1908.

Le récolement s'est fait en deux étapes. Les boîtes du fonds ayant été rangées en désordre dans les *compactus*, il a d'abord fallu les réagencer d'après leur cote d'origine, c'est-à-dire la cote qui leur avait été attribuée par le Secrétariat romand de la FOBB, et non celle qu'elles ont reçue ultérieurement, lors d'un déplacement à l'intérieur des archives de la BCU (cette deuxième cote a d'ailleurs été systématiquement effacée). Pour cela, nous nous sommes basés sur une liste établie par le secrétariat, correspondant à l'état du fonds en 1993. Il nous a ensuite fallu insérer environ 600 à 700 boîtes non comprises dans cette liste, qui furent ajoutées au fonds lors de versements postérieurs.

Il a été possible d'intégrer ces «nouvelles» boîtes au reste du fonds grâce au système de cotation qui est resté inchangé.

En collaboration avec Marianne Enckell, nous avons ensuite créé un fichier Excel dans lequel nous avons fourni pour chaque boîte: une description de son état matériel, les dates extrêmes des documents qu'elle contient, une description sommaire de la nature de ces documents (procès-verbaux, rapports, conventions collectives, projets de loi, coupures de presse, correspondance, notes manuscrites, photographies, etc.) et, dans la mesure du possible, des sujets qui y sont abordés (négociations, grèves, coopératives, congrès, sécurité au travail, projets de loi, élaborations de conventions collectives de travail, etc.). Nous avons également donné à chaque boîte une nouvelle cote provisoire (qui ne remplace toutefois pas la cote FOBB) suivant un système de numérotation progressive partant de la boîte «2017/0001» et allant jusqu'à la boîte «2017/1740». Parallèlement, nous avons effectué un travail de préconditionnement en enlevant la plupart des trombones en fer (près de 20 kg en tout!) afin d'empêcher la rouille d'abîmer le papier. Nous avons également retiré les élastiques en caoutchouc, qui plient les dossiers ou qui sèchent et deviennent cassants. Enfin, lorsque cela nous a paru pertinent, nous nous sommes permis d'éliminer certaines boîtes peu remplies en transférant leur contenu

Photo Laurent Dubois © BCU Lausanne.

Manifestation de la FOBB, Lausanne, s.d. Fonds AÉHMO, HS 6.

vers des boîtes au contenu similaire. De tels procédés de regroupement ont naturellement toujours été signalés dans le document Excel.

Lors de notre description du contenu des boîtes, nous avons tâché de relever la présence d'objets sortant de l'ordinaire (soit autres que les types de documents listés plus haut), tels que du matériel de propagande (affiches, autocollants, tracts, etc.), des objets «non papier» (fanions, rubans, médailles, accessoires divers...), des photographies, du matériel informatique (disquettes d'ordinateur), etc. Notons également l'existence d'une vingtaine de boîtes et de nombreux classeurs contenant exclusivement des photographies et du matériel audio-visuel.

L'inventaire sommaire ainsi établi est consultable sur le serveur de la BCU. Il n'est de loin pas exhaustif, car il nous a de toute évidence été impossible de parcourir en détail chaque document du fonds, mais devrait donner une bonne vue d'ensemble à toute personne désireuse d'explorer celui-ci.

Les informations qui suivent sont le résultat de notes prises lors du récolement du fonds, ainsi que d'un entretien avec deux anciens syndicalistes, Bernard Jeandet et Jacques Robert, qui ont eu l'amabilité de nous rendre visite à la BCU afin de répondre à nos questions sur le

développement du syndicat et sur l'activité du Secrétariat régional de Lausanne. Nous publions ici ces informations afin de replacer quelque peu le fonds FOBB de l'AÉMHO dans son contexte historique et afin de fournir quelques grandes lignes d'orientation aux chercheurs qui envisageraient de s'intéresser de plus près à l'histoire et à l'organisation de la FOBB. En aucun cas, nous ne prétendons avoir une connaissance approfondie de ces dernières.

Petit historique du syndicat

La FOBB naît en 1922 de la fusion de la Fédération des ouvriers sur bois (qui existait déjà depuis 1873) et la Fédération des ouvriers du bâtiment (une organisation née peu de temps auparavant, en 1920, et qui regroupe peintres, maçons, manœuvres, plâtriers, vernisseurs, etc.). Cette fusion se fait dans un contexte socio-économique difficile, où les acquis sociaux obtenus dans le sillage de la Grève générale de 1918 (la semaine de 48 h, notamment) sont à nouveau remis en cause par le patronat. Avec la fusion de fédérations auparavant autonomes, les syndicalistes sacrifient un peu d'indépendance au profit d'une plus grande «force de frappe» lors des négociations avec le patronat.

Dans les 70 ans d'existence de la FOBB, on peut distinguer trois grandes époques:

1. Les années 1920-1930: ce sont des années difficiles, avec la crise économique d'après-guerre qui frappe la Suisse à partir de 1922, puis la crise des années 1930 qui suit le krach boursier de 1929. Il est intéressant de souligner que la FOBB connaît dans ces années-là la résurgence d'un «syndicalisme de lutte» inspiré des «actions musclées» du syndicalisme révolutionnaire des années 1900 (grèves, actions de sabotage). La Ligue d'action du bâtiment animée par l'anarchiste Lucien Tronchet à Genève est sans doute la manifestation la plus remarquable de cette tendance[1].

2. Les années 1945-1975: période des «Trente Glorieuses» où règne la «paix du travail». Comme les autres syndicats, la FOBB obtient à cette époque d'importantes concessions du patronat pour l'amélioration des conditions de travail grâce à la négociation, le syndicalisme de lutte ayant pleinement cédé le terrain au réformisme et au dialogue social.

---

[1] Voir Alexandre Elsig, *La Ligue d'action du bâtiment. L'anarchisme à la conquête des chantiers genevois dans l'entre-deux-guerres*, Lausanne & Genève, Éditions d'en bas & Collège du travail, 2015.

3. Les années 1980-1990, lesquelles voient la montée du néo-libéralisme et l'apparition d'un chômage dit «structurel» et d'une désindustrialisation allant de pair avec le recul du secteur secondaire au profit du tertiaire. Dans un premier temps, tout cela n'a que peu d'impact sur la structure et la marche de la FOBB, et ce n'est qu'en 1991 que le nouveau président Vasco Pedrina lance un vaste projet de réforme des structures du syndicat sous le nom de «FOBB 2000». Les mots d'ordre sont alors «uniformisation» et «rationalisation». On limite l'autonomie des sections; les conventions collectives de travail (CCT), qui auparavant se négociaient par métier et par canton, se négocient désormais au niveau régional ou national, une même convention fixant les conditions de travail pour plusieurs branches de métier.

Cette logique d'uniformisation aboutit à la création du SIB en 1993, avec la fusion entre la FOBB et la Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier (FTCP).

En 1996, confrontée à la perte d'importance du secteur secondaire dans l'économie suisse, le SIB s'ouvre au tertiaire en créant, de concert avec la Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH), le syndicat Unia (surnommée la «petite Unia» en interne), qui entre en concurrence directe avec le principal syndicat du tertiaire, la Fédération des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation (FCTA).

Finalement, en 2004, toutes ces organisations (le SIB, la FTMH, la FCTA, la «petite Unia», plus d'autres syndicats encore) fusionnent pour donner naissance à la «grande Unia» que nous connaissons aujourd'hui.

Organisation et structure

La structure organisationnelle de la FOBB se divise en quatre niveaux: les organismes fédéraux, les régions, les sous-régions et les sections.

Au niveau fédéral, le Congrès se réunit tous les quatre ans pour élire le Comité directeur (CD, sept membres) et le Comité central (CC, une trentaine de membres), qui ensemble forment l'exécutif du syndicat. Ce dernier s'occupe de tout ce qui concerne la totalité des branches professionnelles représentées à la FOBB et toutes les régions indifféremment. Il se charge notamment de la représentation politique au niveau fédéral, de la gestion des finances de la caisse centrale, des campagnes de recrutement, de l'établissement de statistiques, etc.

L'Assemblée nationale des délégués (AND), composée de 70 à 80 membres (chaque région y étant représentée proportionnellement à son poids en matière d'adhérents), se réunit deux fois par an. Elle a une fonction avant tout consultative et sert d'organe de contrôle. Elle prend position sur la politique syndicale, fixe le montant des cotisations d'adhérents, valide le budget et les comptes, etc.

La FOBB divise le territoire national en un total de huit régions. Chaque région possède son Assemblée des délégués régionaux (organe législatif) et son Comité régional (organe exécutif). La Suisse romande (tous les cantons romands, incluant le Jura bernois) constitue la Région VI. Le secrétariat de Lausanne, parfois appelé Secrétariat régional, parfois Secrétariat central (parce que les bureaux de la Centrale nationale sont répartis entre Zurich et Lausanne) constitue le centre de coordination de la Région VI.

S'il contient nombre de dossiers en relation avec les organismes centraux (le Comité directeur, le Comité central, l'AND), les congrès nationaux de la FOBB et même des organisations syndicales étrangères ou internationales (l'OIT, la FITBB, etc.), la majeure partie du fonds FOBB de l'AÉHMO concerne la Région VI et les sections romandes. On y trouve des statistiques propres à ces dernières, des documents relatifs aux CCT signées dans les cantons romands, aux instances régionales, au Secrétariat de Lausanne, aux coopératives et aux caisses d'assurances romandes liées à la FOBB, etc.

La prochaine étape dans le traitement de ce fonds consistera à se coordonner avec le personnel des archives d'Unia afin de déterminer quels documents peuvent être éliminés (papiers comptables, imprimés nationaux, etc.) et lesquels doivent impérativement être gardés. Il s'agira ensuite de reconditionner ces derniers afin que leurs conditions de conservation soient élevées aux standards actuels.

*

Le récolement comprend les parties suivantes, avec leurs dates extrêmes approximatives :

- Conventions collectives de travail (CCT), boîtes 1 à 667. Les plus anciennes sont celles des métiers du bois de Neuchâtel (1908) et des plâtriers-peintres fribourgeois (1918), les plus récentes de 1998. Plusieurs documents complémentaires, dossiers sur des entreprises, coupures de presse, notes.
- Sections et effectifs en Suisse romande, boîtes 668 à 697; 1934-1985.
- Instances centrales, Région VI, boîtes 698 à 1129; 1945-2001. Quelques documents plus anciens.
- Formation syndicale et congrès FOBB, boîtes 1130 à 1302; 1973-2001.
- Union syndicale suisse et organisations amies, boîtes 1303 à 1435; 1963-1998.
- Organisations syndicales internationales, boîtes 1436 à 1478; 1967-1999.
- Coopératives, boîtes 1479 à 1492; 1953-1999.
- Assurances, boîtes 1493 à 1583; 1967-1999.
- Lois sur le travail, saisonniers, boîtes 1548 à 1624; 1944-2001. Quelques documents plus anciens.
- Organisation patronales et autres, boîtes 1625 à 1639; années 1970 à 1990.
- Logement, biens immobiliers de la FOBB, boîtes 1640 à 1662; 1957-1998.
- Bureau de Lausanne, boîtes 1663 à 1705; 1967-1999.
- Divers, boîtes 1706 à 1718.
- Photos, films, boîtes 1719 à 1740 + divers albums, 1964-1982.
- Clichés d'imprimerie.

Cette numérotation est provisoire; des cotes définitives seront données lorsque les éliminations et le reconditionnement auront été effectués.